

FORMATION

Charte d'organisation

La charte d'organisation doit permettre de fixer le cadre général de la gestion des formations en Nouvelle-Aquitaine. En ce sens, elle définit la vision du projet, les objectifs à atteindre ainsi que les principes d'action. Elle est avant tout un outil de cohésion interne.

Vision (Objectif stratégique)

Faire de la formation un outil de développement territorial au service des clubs.

Pour cela la Ligue souhaite proposer sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec les comités territoriaux et les clubs de son territoire, une offre de formation fédérale diplômante :

- Variée
- Accessible
- Cohérente
- Qui tient compte des inégalités territoriales

Objectifs (Objectifs opérationnels)

- Structurer et développer l'offre de formation régionale diplômante au travers d'un calendrier régional de formation
- Optimiser les relations entre la Ligue et les différents autres acteurs de la formation régionale, en définissant clairement le rôle de chacune des parties
- Améliorer le suivi et l'accompagnement des stagiaires, pré et post formation

Principes d'action

La Ligue est la seule responsable des formations fédérales diplômantes sur son territoire.

En conséquence :

- Elle assure, chaque saison sportive, la programmation des stages de formation
- Elle est la seule habilitée, en Nouvelle-Aquitaine, à pouvoir déclarer un stage diplômant au calendrier national de la FFME. En ce sens, c'est elle qui se porte garante de la bonne réalisation du stage
- Elle assure la diffusion du calendrier des stages à l'ensemble des licenciés des clubs de la région
- Elle gère toutes les recettes et toutes les dépenses générées par les stages
- Elle recense les besoins en formation en collaboration avec les clubs et comités territoriaux de son territoire.

1. Le recensement des besoins

Pour permettre la mise en place d'un calendrier régional de formation cohérent et adapté aux attentes des territoires, la Ligue doit connaître les besoins en formation des licenciés, des clubs et des comités territoriaux.

C'est pourquoi, la Ligue a défini un processus permettant d'identifier ces besoins. Ce processus est mis en place chaque année :

- La Ligue envoie un formulaire de recensement des besoins à tous les clubs. Les comités territoriaux sont en copie de ce mail.
- La Ligue récupère et traite l'ensemble des données. Un suivi des retours est effectué en lien avec les comités territoriaux.
- La Ligue propose aux comités territoriaux un volume de formations en fonction des retours et des bassins de population.
- La Ligue publie le calendrier régional.

Ce processus est le moyen privilégié pour programmer les formations. Cependant, la Ligue reste à l'écoute de toute sollicitation de clubs ou de comités faisant remonter des besoins en formation, en dehors de la période du recensement. Ces remontées feront l'objet d'une attention particulière mais doivent néanmoins faire preuve d'anticipation (2 mois avant le début de la formation) afin respecter les engagements de la Ligue.

2. Encadrement des stages

Seuls les titulaires de profils fédéraux de formateurs/instructeurs, sont habilités par la FFME, à encadrer des stages de formation fédérale. Ces profils peuvent être aussi bien attribués à des bénévoles qu'à des professionnels. Ils sont attribués par la fédération sur demande de la Ligue. Les formateurs doivent être à jour de leur formation continue pour prétendre à encadrer des stages de formation fédérale.

La formation initiale et continue de ces formateurs est de la responsabilité de la Ligue et en sens, elle en assume à elle seule, la charge financière.

Dans une politique de développement durable et équitable des territoires, en matière de formation, la Ligue souhaite s'appuyer sur un réseau de formateurs correspondant aux attentes du territoire. Ce réseau sera réuni, sur convocation du responsable régional de formation de la Ligue, à minima une fois par an en début de saison sportive. Tout formateur/instructeur absent lors de cette réunion ne pourra assurer de formation fédérale diplômante, pour la saison sportive en cours.

3. Programmation de stages de formation

Pour la programmation des stages la Ligue s'engage à :

- Privilégier au maximum le réseau fédéral (salarié et bénévole FFME dans son ensemble)
- Réduire au maximum les frais inhérents aux formations notamment sur les frais d'encadrement, sans jamais nuire à la qualité de celles-ci.

La commission a jugé suffisant d'avoir 1 formateur/instructeur rémunéré par formation, en respectant les prérogatives du diplôme. Sur certaines formations la présence d'un initiateur bénévole pour aider à l'encadrement peut se justifier, mais en aucun cas il s'agira de faire payer des frais d'encadrement supplémentaires aux stagiaires avec la présence d'un second formateur/instructeur rémunéré.

Pour chaque formation, la Ligue définit :

- Le formateur et autre intervenant
- Les dates, lieux et horaires de formation, en accord, avec le formateur et le club accueillant. Aucune date n'est imposée par la Ligue
- Le budget prévisionnel
- Les modalités d'inscription
- Le nombre minimum de stagiaire à atteindre afin de garantir la qualité pédagogique du stage et un certain équilibre budgétaire. Si ce nombre n'est pas atteint à la date limite d'inscription, la

Ligue prendra la responsabilité d'annuler ou reporter le stage, sauf si la formation est une priorité pour le développement local. Le nombre maximum de stagiaire, lui, étant défini par les règlements des brevets

- La date de clôture des inscriptions (fixée au plus tard une semaine avant le début de la formation)
- La date de mise en ligne (au moins 1 mois avant la date de clôture des inscriptions)

4. Programmation des sessions passeports

Le dispositif des passeports jalonne et structure le parcours de formation de chaque licencié. C'est un outil au service du pratiquant, il permet entre autres d'attester d'un niveau de pratique et de connaissances (sécurité, préservation des milieux ...). Le dispositif « Passeport » est ainsi un préalable (parcours de formation) mais aussi un prérequis (validation d'un niveau de pratique) à toute inscription à un brevet fédéral d'encadrement.

Dans ce sens, il appartient aux clubs ou CT de :

- **Programmer et mettre en place des sessions passeports**
- **Accompagner ses adhérents dans leur processus de formation**

Pour rappel, l'organisation des sessions « Passeports rouge » relève de la compétence du niveau national.

5. Programmation des « Stages Montagne Escalade »

Les « Stages Montagne Escalade » sont des outils qui peuvent être mis en place par les clubs ou CT et qui doivent permettre aux licenciés une montée en compétence dans le cadre de leur parcours de formation individuel.

Ces temps de formation permettent à chacun de s'initier, d'apprendre, progresser et préparer l'évaluation « Passeport » afin d'obtenir tous les prérequis nécessaires à l'entrée en formation qualifiante. Ils peuvent donc être des temps spécifiques à la progression en Escalade ou en Montagne.